

Thiers Entreprise – Désignation des représentants à l'Assemblée générale (AG)

SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juillet à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le vendredi 3 juillet, s'est réuni en salle du Conseil à Thiers, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX ;

Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Louis Emmanuel BODINAT, Anne LE BRAS, Jean-François AUROY, Claire LOPEZ, Siome SEKHARI, Karine LEGRAND ;

Bruno BARGES, Martine BERMUDEZ, Vincent PIEDGRAND, Mehmet Ali YILMAZ, Palmyre SANNAJUST, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Delphine BOUYASSE, Cristelle DALBOS, Duran YILMAZ, Henri-Louis FAYET, Laetitia BERNARD, Clothilde JOURDAIN, Gérard BLOC, Isabelle LAVEST, Philippe BARRAU, Sandrine DUCOS, Hanifé OZKAN, Farida LAÏD ;

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Patricia MUSLER, pouvoir à Laetitia BERNARD ;

Serap ALP, pouvoir à Claire LOPEZ ;

Christophe CAPRON, pouvoir à Louis-Emmanuel BODINAT ;

Eddy DUPORT, pouvoir à Gérard BLOC ;

Était absent :

Roger MORAND ;

Secrétaire de séance :

Jean-François AUROY a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers EN EXERCICE	Conseillers PRÉSENTS	Conseillers REPRÉSENTÉS	Total VOTANTS	Conseillers ABSENTS
33	28	4	32	1

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil municipal a pu valablement délibérer.

Thiers Entreprise – Désignation des représentants à l'Assemblée générale (AG)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu l'article 2 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;
Vu les statuts en date du 25 novembre 2021 de « Thiers Entreprise », Société par Actions Simplifiées (SAS) et Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) ;
Vu la délibération n°2 du Conseil Municipal du 09 novembre 2021 ;

Considérant que « Thiers Entreprise » a pour objectif la création d'emploi et la recherche d'une utilité sociale ;

Considérant que dans le cadre du territoire zéro chômeur de longue durée, « Thiers Entreprise » a ouvert son capital ;

Considérant que la Ville de Thiers participe au capital à hauteur de 4 625,00 euros ;

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) pour siéger lors des assemblées générales de « Thiers Entreprise ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- **Approuve** la désignation de Francis ROUX en tant que représentant titulaire et Delphine BOUYSSÉ en tant que représentante suppléante ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

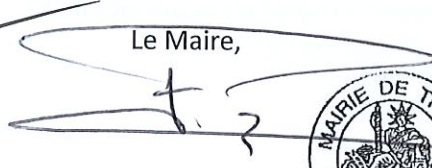
VOTES	POUR	26	
	CONTRE		
	ABSTENTION	6	Philippe BARRAU, Gérard BLOC, Isabelle LAVEST, Sandrine DUCOS, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT
	NE PREND PAS PART AU VOTE		

Le secrétaire de séance,



Jean-François AUROY

Le Maire,



Francis ROUX

